



Ecole
Supérieure
Art
Avignon

École supérieure d'art Avignon
500 chemin de Baigne-Pieds
84000 Avignon
Tel : 04 90 27 04 23

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N°5 Affectation du résultat 2025

Membres présent.es :

- Damien Malinas, Président de l'ESAA
- Michèle Nesme, Vice-Présidente de l'ESAA, et conseillère municipale en charge de l'enseignement supérieur et de la prévention de la délinquance,
- Violeta Lukic, conseillère municipale en charge de la Culture,
- Vincent Fuchs, conseiller municipal en charge de la Vie associative et événements,
- Corinne Moulin, conseillère municipale en charge des bibliothèques,
- Julien Gallon, personnalité qualifiée Ville,
- Laetitia Herbette, représentante des personnels techniques et administratifs,
- Benoit Pype, représentant des enseignant.es,
- Hervé Giocanti, représentant des enseignant.es,
- Victor Mulé, représentant des étudiant.es CR,
- Ariane Le Carpentier, représentante de la DRAC PACA,

Sont excusé.es :

- Viviane Savoye, conseillère municipale en charge de l'artisanat et urbanisme commercial,
- Thierry Suquet, préfet de Vaucluse
- Dalia Massera, Conseillère Enseignement supérieur DRAC PACA
- Marie-Garance Massal, représentante des étudiant.es Création
- Bruno Portet, directeur de la Culture

Procurations :

- Monsieur le Préfet à Madame Le Carpentier,
- Monsieur Laurent Rochut, adjoint au Maire à Madame Violeta Lukic

Personnes invitées :

- Benoit Broisat
- Raphaëlle Mancini
- Émilie Cosme
- Ludmilla Barrant

Soit 11 votants + 2 pouvoirs.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n°1 du 19 décembre 2024 du Conseil d'Administration relative à l'approbation du budget prévisionnel 2025 ;

Vu la délibération n° 9 du 19 mai 2025 du Conseil d'Administration relative à l'approbation du budget supplémentaire 2025 ;

Vu la délibération n°3 du XXX mai 2026 du Conseil d'Administration approuvant le compte financier unique 2025;

Après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2025, il est soumis au Conseil d'Administration l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice :

Le CFU fait apparaître les résultats suivants :

- excédent de fonctionnement : : 245 891.33 €

- excédent d'investissement : 210 132.54€

Le Conseil d'Administration, en date du 22 juin 2026 après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : Il a été décidé d'approuver le compte financier unique ainsi que les résultats ainsi affectés :

L'excédent de fonctionnement est ainsi affecté :

- 002 résultat de fonctionnement reporté : 245 891.33€

Le solde d'exécution positif de 210 132.54€ de la section d'investissement est affecté au compte 001 en recettes d'investissement.

ARTICLE 2 : Il est décidé de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.

Vote	
Nombre de votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Le Président du Conseil d'Administration
Damien Malinas



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 Nîmes CEDEX 09 – Tél. : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr